



Fiche signalétique

Date d'émission : 01-déc.-2022

Date de révision : 09-juin-2023

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Rush 24 All In

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-342-CA-FR

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement Pest Control Reg. No. 34878

N° ID/ONU NA1993

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Pesticide

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur initial

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des procédures d'urgence Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect jaune à brun liquide

État physique Liquide

Odeur Aromatique

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

Mot indicateur**Danger****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation

Provoque une irritation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide combustible

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
2,4-D Ester	1928-43-4	30-35	-	-
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	25-30	-	-
1-Methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate	81406-37-3	5-10	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

Fournir cette FDS au personnel médical pour le traitement.

Contact avec les yeux

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre anti-poison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une irritation modérée des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter symptomatiquement. Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faut envisager une éventuelle surexposition à des matériaux autres que ce produit. Une aspiration dans les poumons peut se produire pendant l'ingestion ou le vomissement, causant des dommages aux poumons ou même à la mort en raison d'une pneumonie chimique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique Liquide combustible.

Produits de combustion dangereux Fumée, vapeurs, et des oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Autres informations Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les intervenants d'urgence Suivez toutes les procédures de lutte contre l'incendie à la section 5. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Pour l'élimination des

déchets, voir section 13 de la FDS.

Prévention des dangers secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
2,4-D Ester 1928-43-4		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³		

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité approuvées. Si nécessaire, se référer aux réglementations et normes appropriées.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire appropriée. Si nécessaire, se référer à la réglementation

et aux normes appropriées.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	jaune à brun liquide
Couleur	jaune à brun
Odeur	Aromatique
Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	4.2	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	75.5 °C / 168 °F	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide-Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	1.05	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Trait d'union	Non déterminé	
Viscosité cinématique	12.5 cP	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	

Autres renseignements

Point de ramollissement	Non déterminé
Masse moléculaire	Non déterminé
Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Masse volumique du liquide	Non déterminé
Masse volumique apparente	Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales de traitement. Chaleur excessive.

Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Fumée, vapeurs, et des oxydes de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	1,811 mg/kg
ETAmél (cutané)	>2,000 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	4.40 mg/L

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2,4-D Ester 1928-43-4	= 300 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.4 mg/L (Rat) 4 h
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
1-Methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate 81406-37-3	= 3162 mg/kg (Rat)	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2,4-D Ester 1928-43-4	-	Group 2B	-	X

Légende**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Polluant marin** Ce matériau est expédié en tant que polluant marin lorsque l'emballage intérieur/conteneur unique est supérieur à 119 gallons.**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
2,4-D Ester 1928-43-4	-	LC50: 6 - 8.7mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =7.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: <11.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	-	LC50: =19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.34mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1740mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =41mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =0.95mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de partage
2,4-D Ester 1928-43-4	5.78
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	6.5

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque	S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales
<u>DOT</u>	NOT REGULATED if shipped in NON BULK packaging (single containers less than 119 gal/ 882 lbs) by ground transport BULK Packaging (single containers larger than 119 gal/ 882 lbs):
N° ID/ONU	NA1993
Nom officiel d'expédition	Combustible liquid, n.o.s. (Naphtha)
Classe (s) de danger relatives au transport	Comb liq
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Ce matériau est expédié en tant que polluant marin lorsque l'emballage intérieur/conteneur unique est supérieur à 119 gallons.
<u>TMD</u>	Section 1.45.1 of the TDG Regulations provides an exemption from documentation and safety marks only for this product and only when transported by road or railway vehicle.
<u>IATA</u>	
Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Naphtha)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	This material ships as a marine pollutant when inner packagings exceed 5L/5KG
<u>IMDG</u>	
Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Nom officiel d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Naphtha)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	This material ships as a marine pollutant when inner packagings exceed 5L/5KG

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les Non applicable

polluants organiques persistants

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AIC
2,4-D Ester			X					
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	X	X	X		X	X	X	X
1-Methylheptyl [(4- amino-3,5-dichloro- 6-fluoropyridin-2- yl)oxy]acetate	X		X			X		

Légende :**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA
HMISRisques pour la santé - Inflammabilité 2
Risques pour la santé - Inflammabilité 2Instabilité -
Dangers physiques -Dangers particuliers -
Protection individuelle
Non déterminé**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps)
 STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)
 Valeur plafond Valeur limite maximale
 * Désignation de la peau

Date de révision : 09-juin-2023

Note de révision: nouveau format.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique